

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-680

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2024-680

**Convention annuelle d'objectifs "Territoires de mise en œuvre accélérée
du Plan Logement d'Abord" conclue entre les services de l'Etat, le département de la
Gironde et Bordeaux Métropole au titre de l'année 2024 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, l'Etat, par le biais de la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) invite Bordeaux Métropole, ainsi que le Département de la Gironde, à s'engager à ses côtés pour agir en faveur de la lutte contre le sans-abrisme, au même titre que 42 autres collectivités impliquées sur ce dispositif à l'échelle nationale. Cette opération vise à favoriser l'insertion par le logement pour les personnes en situation de grande précarité, en soutenant la diversification des réponses pouvant contribuer à développer l'offre d'habitat ou le maintien dans le logement des publics concernés.

1.Objectifs du 2ème Plan national « Logement d'Abord »

Ce deuxième plan « Logement d'abord », ciblée sur la période 2023-2027, s'articule autour de 4 priorités :

- produire et mobiliser des solutions de logements adaptées et abordables pour les personnes en grande précarité,
- proposer des parcours d'accompagnement qui s'adaptent aux souhaits et besoins des personnes, orientés vers l'accès au logement et la prévention des ruptures,
- accompagner les transformations du secteur en outillant les professionnels et en s'appuyant sur leur expertise pour conforter le Service public de la rue au logement,
- mettre la territorialisation et les partenariats au centre de la politique du Logement d'abord.

Les publics visés dans les actions à soutenir sont les personnes sans-domicile au sens de l'INSEE ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures.

2.Projet porté par Bordeaux Métropole au titre du Logement d'Abord

Dans le cadre de sa politique sociale de l'habitat, Bordeaux Métropole souhaite, par sa contribution à ce plan national, renforcer une des dimensions sociales de son Plan Local de l'Habitat (PLH) en proposant un dispositif dédié à la fluidité des parcours résidentiels des jeunes en difficulté, en s'adossant aux besoins identifiés au sein du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) métropolitain, compétence obligatoire de la collectivité.

Ce projet, mené par Bordeaux Métropole en partenariat avec le GIP FSL Gironde, vise à faciliter l'accès et conforter le maintien dans le logement autonome des publics jeunes et

en situation de précarité financière, âgés de 18 à 25 ans, dans le parc social et privé, sur le territoire des communes de Bordeaux Métropole.

Afin de pallier ces besoins de sécurisation des parcours résidentiels, cette expérimentation, nommé « Pack Accès Jeunes Insertion Logement (AJIL) » vise à octroyer aux jeunes identifiés par les partenaires sociaux du FAJ, des aides financières favorisant leur accès et maintien dans le logement par la mise en place de différentes mesures, mobilisables à géométrie variable selon les situations :

- **une garantie sur un bail de 3 ans au titre des impayés de loyers. Les risques couverts par cette garantie sont : 18 mois de loyers résiduels (charges comprises) et des frais de remise en état à hauteur de 4 mois de loyers pleins, charges comprises (hors charges d'énergie),**
- **des aides financières dans le cadre de l'Accès : dépôt de garantie, aide au premier loyer, assurance locative, frais d'agences, location d'un véhicule de déménagement,**
- **des aides financières au maintien dans le logement par la reprise des loyers selon des critères prédéfinis dans le règlement d'intervention du FSL afin de prévenir les expulsions.**

L'objectif quantitatif visé est la mobilisation de 110 mesures sur l'année de déploiement du projet.

3. Calendrier de l'action

Le lancement de l'opération, via la préfiguration de ce projet, est envisagé sur le dernier trimestre 2024, cette phase préparatoire étant un préalable incontournable, afin d'articuler au mieux les outils de prescription, gestion, suivi, et évaluation de ce dispositif expérimental et en collaboration étroite avec le GIP FSL33 qui interviendra en tant que mandataire de notre établissement.

Les mesures seront mobilisables dès janvier 2025.

4. Financements de l'action

Le coût total de cette expérimentation est évalué à 200 000€, avec un co-financement à hauteur de 50% des parties en présence, soit 100 000€ pour Etat et 100 000€ pour Bordeaux Métropole, dépense inscrite pour la collectivité au titre du chapitre 65 article 65134, fonction 552.

Ces aides seront versées par le GIP FSL33 pour le compte de Bordeaux Métropole selon les modalités de la convention de mandat jointe en annexe.

Les aides financières seront fléchées exclusivement sur les bénéficiaires de l'action, les coûts de gestion inhérents à l'ingénierie de déploiement de cette action par le GIP FSL 33 et Bordeaux Métropole n'étant ici pas valorisés.

5. Suivi et évaluation

Des temps intermédiaires d'ajustement et d'évaluation en équipe-projet resserré et via des comités techniques seront régulièrement organisés, avec des comptes-rendus associés, afin de calibrer et recentrer précisément l'opération du Kit AJIL.

La collectivité s'engage parallèlement à remettre au service de l'Etat un rapport d'exécution intermédiaire, et en fin d'exercice, incluant un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 Janvier 2014,

VU la délibération 2016-777 du 16 Décembre 2016 portant approbation du Plan local d'urbanisme (PLU),

VU la délibération 2018-81 du 16 Février 2018 relative à la candidature de Bordeaux Métropole dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole d'améliorer les conditions d'accès et de maintien des publics en situation de grande précarité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la démarche de contractualisation proposée par l'Etat et par voie de conséquence l'inscription en dépenses d'une enveloppe d'aides financières de 200K€ financée à 50% par l'Etat,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention annuelle d'objectifs « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord », et tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Stéphane PFEIFFER
DATE DE MISE EN LIGNE : 10 DÉCEMBRE 2024	